

Préface

Lorsqu'on évoque le concept très médiatisé de biodiversité, on prend généralement soin de distinguer les ressources qui en découlent des services qu'on peut en attendre. Plantes, animaux, bactéries, champignons... autant de ressources dans lesquelles l'humanité va puiser pour se nourrir, pour se vêtir, pour construire, pour se soigner et de plus en plus pour se mettre en beauté lorsqu'il s'agit de cosmétologie. Mais à qui appartiennent ces ressources, et plus spécifiquement celles qui n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'amélioration pour les adapter toujours davantage à ce que les humains en attendent ? Si la question ne semble pas se poser pour les plantes cultivées et pour les animaux domestiques, elle se pose en revanche pour la nature sauvage. À qui appartiennent plantes ou

animaux sauvages ? Sont-ils un patrimoine commun de l'humanité ? Appartiennent-ils aux États dans lesquels ils vivent ou plus spécifiquement aux ethnies dont ils constituent l'environnement naturel ? Mais alors qu'en est-il des entreprises souvent multinationales qui puisent dans ce vivier pour *désensauvager* en quelque sorte ces espèces en les commercialisant.

Jusqu'à l'émergence des idées écologiques au tournant des années 1970, la nature était considérée comme un gigantesque réservoir dans lequel chacun pouvait puiser à volonté sans rien devoir à personne. C'est ainsi par exemple qu'à une époque plus ancienne, les colons ramenèrent toutes sortes de plantes ou animaux issus de contrées lointaines, généralement utilisées par les cultures locales sans que celles-ci en retirent le moindre bénéfice. Mais depuis deux décennies et en particulier depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, l'adoption d'une convention sur la biodiversité a radicalement modifié la donne. Désormais plus question de s'approprier des ressources nouvelles sans qu'une partie du bénéfice ne revienne aux États possesseurs de ces ressources, voire aux ethnies qui dans ces États en font usage. Si le principe paraît simple, sa mise en œuvre est d'une complication inouïe et il fallait tout le talent de Clara Delpas pour décortiquer finement l'ensemble des stratégies mises en œuvre dans l'exploitation des ressources naturelles, plus noblement désignées

comme ressources génétiques. D'un côté les mesures pour protéger les inventeurs par des brevets ou par des certificats d'obtention végétale par exemple, souvent attribués à tort, contestés puis annulés lorsque des ONG parviennent à prouver qu'ils ne recouvrent pas de réelles inventions. D'un autre côté des piratages de ressources au mépris des protections acquises et des réglementations nationales ou internationales.

L'intérêt du livre de Clara Delpas réside dans les innombrables exemples qu'elle développe et qui rendent sa lecture absolument passionnante. On découvre par exemple que la meilleure façon pour Coca-Cola de protéger sa marque est de garder le secret sur la composition des extraits végétaux à la base de la plus consommée des boissons du monde. On en saura davantage sur la mainmise d'habiles Américains sur les riz, en particulier le fameux basmati mais aussi le Texmati® et le Jasmati®. Nestlé n'est pas en reste par son piratage discret sur le rooibos, ce succédané du thé originaire d'Afrique australe. On prendra conscience de la mort annoncée du sucre qui sera remplacé dans les décennies qui viennent par la fameuse stevia, mais aussi par d'autres plantes sucrantes. Et que dire du marché des médicaments où les grands laboratoires pharmaceutiques explorent le moindre recoin de la planète pour s'approprier, dans des conditions souvent douteuses, des plantes utilisées par les tradipraticiens détenteurs d'un

savoir traditionnel transmis de génération en génération? Sans oublier le trafic d'une faune destinée à devenir ces fameux nouveaux animaux de compagnie.

Rien n'échappe à la sagacité de Clara Delpas. Nous parcourons avec elle le passionnant marché des cosmétiques et des parfums où s'impose la très célèbre huile d'argan ou encore la *Centella*, petite herbe devenue la reine des antirides. Naturellement la biopiraterie du neem, celle-là bien connue, nous est présentée dans tous ses détails où il appert que soudainement le milliard d'habitants de l'Inde s'est trouvé dans l'obligation de ne plus suspendre aux portes de leurs maisons un rameau de cette plante, insecticide reconnu, sous prétexte qu'un laboratoire américain l'avait brevetée.

Si la brevetabilité des plantes sauvages peut encore faire problème, en revanche gènes et bactéries illustrent les « progrès » continus, si l'on peut utiliser ce terme de la brevetabilité du vivant qui ne cesse d'évoluer, dopée par l'Organisation mondiale du commerce. Nombreuses sont les entreprises et Monsanto en tête qui entendent bien mettre la main sur le commerce mondial des plantes; mais nombreuses sont aussi les initiatives qui viennent contrarier cette inacceptable appropriation de la nature. Et Clara Delpas nous propose un panégyrique des résistants à cette tentative de monopolisation et d'appropriation.

L'intérêt majeur de cet ouvrage est de mettre à notre disposition des informations jusque-là dispersées et qui n'ont à ce jour, à ma connaissance, jamais fait l'objet d'un ouvrage de synthèse. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'inquiètent de la marchandisation du monde y trouveront de solides argumentaires pour nourrir leur réflexion et leurs initiatives. En ce qui me concerne, j'ai pris le plus vif intérêt à accompagner Clara Delpas dans les subtils arcanes de la biopiraterie dont elle nous dévoile les dessous à travers toutes les histoires qu'elle nous raconte avec un réel talent de conteur. Un tel ouvrage manquait dans la bibliothèque de ceux toujours plus nombreux qui s'inquiètent de cette crise écologique annoncée que l'on n'évitera qu'en nouant des rapports plus harmonieux avec la nature.

Tel est le plaidoyer de Clara Delpas auquel j'adhère sans réserve, en souhaitant aux lecteurs d'y trouver le plaisir que j'ai eu à le découvrir assurant ainsi à cet ouvrage le plein succès qu'il mérite.

JEAN-MARIE PELT
Président de l'Institut européen d'écologie
Professeur émérite de l'université de Metz

Metz, le 13 mars 2012